



## Revenir à une garde alternée après une mutation

Par **chtipek**, le **08/11/2011** à **21:48**

Bonjour,

Séparé depuis Janvier 2009, mon ex compagne et moi avons décidé de mettre en place une garde alternée pour nos enfants à l'amiable.

Or, en Mars 2010, la maman demande la garde avec pension alimentaire (90€/enf).

Juin 2010, le juge considère que la garde alternée doit être maintenue mais qu'une pension alimentaire 50€/enf. doit être payée à la maman (alors que nos revenus sont quasi les mêmes : 200€ en plus pour moi...) Bref, suite à cette décision qui me rend hors de moi, je demande ma mutation pour le Sud. Hors de question de repasser devant un juge (cela m'a coûté suffisamment cher au vu du résultat).

Je suis donc muté en Janvier 2011, et en accord avec la maman, je lui verse une pension, non pas de 100 mais 180€ en compensation ainsi que la garde intégrale étant donné que la distance est désormais de 900 kms. Il est convenu que je verrais les enfants à chaque vacances. Nous imprimons et signons donc ça et gardons chacun une copie (rien devant les juges, simplement à l'amiable). Cependant, aujourd'hui, je me rends compte que la situation est difficile à vivre, ne pas voir mes enfants évoluer au quotidien me rend malade. Je sais que c'était mon choix et que je dois l'assumer, mais si je réussis à avoir une mutation pour être de nouveau proche de mes enfants, me sera-t-il possible de refaire une garde alternée malgré ce courrier rédigé ensemble. Ce courrier a-t-il une réelle valeur ??? D'avance merci.

Par **corimaa**, le **08/11/2011** à **21:55**

Bonsoir, pour que cet accord soit valable, il aurait fallu qu'il soit entériné par le JAF, ce qui

n'est pas le cas. Pour l'instant, pour le JAF, s'il se refere au dernier jugement, vous avez la garde partagée et versez une pension de 50 euros par enfant, point !

Donc, ne dites rien, revenez et prenez un appartement tout à coté de chez la mère et appliquez le jugement

Par **mimi493**, le **09/11/2011 à 13:04**

[citation]Bref, suite à cette décision qui me rend hors de moi, je demande ma mutation pour le Sud.[/citation] donc vous avez obtenu la résidence alternée et ça vous met hors de vous au point de laisser tomber les enfants, juste parce qu'on vous demande de payer 50 euros par mois par enfant ????

Bien des pères aimeraient avoir [fluo]une décision aussi favorable[/fluo]

Certes il y a un jugement de RA, mais vous avez décidé de ne pas l'appliquer (et la mère en a la preuve), donc désormais la résidence habituelle est chez la mère. Votre versatilité (je demande la RA, puis je me barre, je reviens, réexige la RA) risque de vous couter cher devant le juge.

Perso, je déconseille la plainte pour non présentation d'enfant si la mère refuse, lors de votre retour d'appliquer la RA.

Voyez d'abord si la mère est d'accord.

Par **chtipek**, le **09/11/2011 à 18:29**

Une décision aussi favorable ... Les pères ne sont donc bon qu'à payer ???!!! Ce n'est pas la somme qui me gêne mais le principe. Sachez que si nous avons été marié, j'aurais eu la garde car elle avait tous les tords (abandon d'enfants pdt 1 sem, infidélité, puis enlèvement d'un enfant sur les 2 jusqu'à cet accord de remonter dans le Nord) mais quand vous n'êtes pas marié alors, vous avez le droit de tout faire ... Quelle triste justice ...

Par **mimi493**, le **09/11/2011 à 19:15**

[citation]Une décision aussi favorable ... Les pères ne sont donc bon qu'à payer ???!!![/citation] mais vous avez eu la résidence alternée !!! C'est ça que vous n'appellez n'être bon qu'à payer ? ça vous embêtait de devoir payer la nourriture, l'eau, l'électricité pour accueillir vos enfants une semaine sur deux ?

[citation]Sachez que si nous avons été marié, j'aurais eu la garde car elle avait tous les tords (abandon d'enfants pdt 1 sem, infidélité, puis enlèvement d'un enfant sur les 2 jusqu'à cet accord de remonter dans le Nord)[/citation] mais c'est n'importe quoi. La situation matrimoniale des parents, leurs problèmes entre eux ne jouent en RIEN sur les décisions concernant les enfants

Je ne vois pas en quoi

- l'infidélité d'un époux/épouse joue sur sa qualité de parent
- c'est un abandon d'enfant d'aller en vacances une semaine (pour vous être mère c'est l'esclavage ?)
- Qu'on soit marié ou non, il n'y a pas eu enlèvement.

Je crois que vous aviez eu de la chance d'avoir eu la RA, vraiment beaucoup de chances. Vous avez préféré ne pas en profiter, le juge risque de ne plus être du même avis

Par **corimaa**, le **09/11/2011** à **23:32**

En fait, il arrive souvent lors d'une résidence alternée que celui qui gagne plus verse une pension à l'autre parent. Vous gagniez 200 euros de plus qu'elle, en vous demandant de payer 100 euros de pension alimentaire à la mère pour les 2 enfants, le jaf équilibrait les budgets, vous n'auriez pas dû le prendre de travers comme ça, il n'y avait vraiment pas de quoi. C'était pas pour elle l'argent, c'était pour que vos enfants vivent mieux quand ils étaient chez leur mère.

Reste plus qu'à voir avec elle si elle est d'accord pour reprendre la RA

Par **chtipek**, le **10/11/2011** à **17:54**

Merci Corimaa, votre explication est beaucoup moins agressive que celle de mimi493. Je pourrais éventuellement comprendre si nous avions eu des différences de salaire plus importantes. Je n'ai expliqué que la conclusion de mon histoire mais celle-ci est bien plus compliquée. Je vais l'expliquer en essayant de faire court puisque je vois que ça intéresse certaines personnes.

En Avril 2004, je fais la connaissance d'une collègue avec qui je travaille depuis 1 an mais avec qui je n'avais pas eu d'échange particulier puisque nous ne sommes pas du même service. Elle est en plein préparatifs de mariage et moi je suis célibataire et je n'ai qu'une envie, vivre ma vie dans le Sud mais les mutations sont difficiles. Lors d'un remplacement d'un de ses collègues, on sympathise, parlant principalement d'une vie dans le Sud que je souhaite et qu'elle aimerait aussi. Puis viennent ses confidences, à savoir qu'elle est battue par son futur mari, alcoolique et drogué (pourquoi se marier alors ???) Bref, elle décide de tout annuler, et on enménage ensemble très rapidement. Tout nouveau, tout beau, on parle avenir avec déménagement dans le Sud et également enfants. Quelques mois passent, et elle tombe enceinte en décembre, soit SEULEMENT 8 mois après notre rencontre (c'est court !). En Septembre 2005, notre fille vient au monde pour le bonheur de tous. Le temps passe, nous sommes toujours dans le Nord, et nous décidons d'avoir un 2ème enfant et d'acheter un appartement dans le Sud pour les vacances en attendant d'être muté. En Mars 2008, notre fils vient au monde (le choix du roi !!! quel bonheur !!). Et là, tout s'accélère. Alors qu'il était convenu que je prenne un congés parental de 3 ans, ma mutation arrive (j'attendais depuis plus de 4 ans !!!). Changement de programme donc, j'accepte la mutation et c'est donc la maman qui prend le congés parental puisqu'elle n'a pas pu avoir de mutation. En Juin 2008, nous voilà donc ENFIN dans le Sud, propriétaire d'un grand appart, moi heureux dans mon travail et la maman toute heureuse de pouvoir s'occuper du petit

dernier sous le soleil.

Il faut dire qu'avec tous ces changements en 1 an (1 achat immo, 1 enfant, 1 mutation), la maman et moi avons mis, involontairement, notre vie de couple un peu de côté. Puis viens la découverte des blogs sur internet ... Ca devient la principale occupation de la maman, au point d'y trouver des messages "troublants" sur son portable venant d'un inconnu, ainsi que des photos d'elle assez provocante sans être vulgaire. Je lui demande alors si elle est tombée sur la tête et pars me ressourcer 2 jours dans ma famille avec son accord. En revenant, elle clame haut et fort son amour pour moi. Bref, je me dis que c'est à oublier mais qu'il faut tout de même être vigilant. La vie reprend son cours, et en Décembre, je découvre qu'un inconnu (pour moi) passe son temps à appeler sur le tél fixe quand je ne suis pas là. Je controle donc son tél portable discrettement et là : des messages d'amour, des promesses, des desirs ... bref, c'est la grosse engueulade, je me sens humilié et perdu. Elle decide donc, sans me demander mon avis mais en sachant que je suis en vacances, de partir quelques jours chez une amie (que je ne connais pas bizarrement ?!). Je me retrouve donc avec mes 2 enfants, pendant 6 jours, avec ma fille et la famille qui me demandent où est la maman (il a fallu que je mente en plus ...). Au bout de 6 jours, elle revient et me dit qu'elle me quitte car elle est en fait, allé passer les 6 jours chez "l'inconnu du téléphone" et qu'elle m'a trompé. Le cauchemar continue donc d'autant plus qu'il faut aller feter Noel en famille pendant 3 semaines et que personne n'est au courant (je vous jure c'est vraiment ce qu'il s'est passé !!!). Bref malgré des efforts, le mal explose et c'est toute la famille qui voit ce Noel totalement détruit. En Janvier, de retour à la maison, on se met d'accord (faute d'autre solution) pour qu'elle parte chez cet "inconnu" avec mon fils alors agé de 8 mois et que moi je reste au domicile avec ma fille, moi étant obligé pour des raisons professionnelles et ma fille étant scolarisée. Travaillant du lundi au samedi, je n'avais pas de possibilité de garder mon fils avec moi. Ma fille allait donc à l'école la semaine, au centre le mercredi, et gardée au domicile par une baby-sitter le samedi. De plus, il a fallu expliquer à cet enfant, alors agée de 3 ans et demi qu'elle ne verrait plus sa maman ni son petit frère pendant quelques temps (et donc idem pour moi par rapport à mon fils). Le temps passe, la situation ne pouvant plus durer (moi qui voulais rester dans le Sud, elle dans une autre région) nous trouvons un accord, pour retourner dans le Nord, d'où nous sommes originaire et où se trouvent nos familles respectives, et mettre en place une garde alternée à l'amiable. Je fais des pieds et des mains pour pouvoir avoir une mutation dans le Nord (même pas un an après avoir eu celle du Sud que j'avais attendu pendant plus de 4 ans !!!), assistante sociale, syndicats, ... En Juin 2009, nous revoilà donc dans le Nord, et la garde alternée à l'amiable peut commencer. Adieu, les projets de famille au soleil, j'abandonne mes rêves de gosses pour le bien de mes enfants (qu'il soit au moins réunis), on laisse un appart vide que l'on continue de payer en attendant une vente (difficile puisque travaux non finis ...). En Août, elle me fait part de ses regrets et me demande une seconde chance !!! Que je refuse évidemment. Bref, on refait notre vie, chacun de notre côté, la garde alternée se passe bien, les enfants semblent retrouver une vie "normale", ils ont leurs jouets chez moi, leurs jouets chez la maman, pareil pour les vêtements, chacun s'occupe de ses besoins (pas de va et vient de valise de vêtements, jouets, etc ...) puis arrive une convocation, en Mars 2010 où elle demande la garde. 3 mois plus tard, le juge tranche. La suite, vous la connaissez ...

Par **corimaa**, le **10/11/2011 à 21:43**

Donc re-demande de mutation dans le sud, et souhait de revenir dans le nord... ben oui, malheureusement, votre vie est celle de beaucoup de couples aujourd'hui, ça va, ça va plus... et dans l'histoire, toujours des enfants malheureux et au centre de ce qui ne devrait jamais les

concerner. Mais c'est la vie, celle d'aujourd'hui, où l'on divorce comme on se marie, à la volée. On se quitte comme on s'est connu, rapidement.

Il va falloir déjà voir avec la mère, elle s'est installée dans un certain train de vie avec les enfants, pas sûr qu'elle veuille tout changer.

Bon courage